

218C1580
FR0000130692-FS0875

24 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 septembre 2018, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 244 861 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi Asset Management	540 528	2,30	540 528	2,22
BFT Investment Management	486 000	2,07	486 000	2,00
CPR Asset Management	119 320	0,51	119 320	0,49
Société Générale de Gestion	93 350	0,40	93 350	0,38
Etoile Gestion	5 663	0,02	5 663	0,02
Total Amundi	1 244 861	5,30	1 244 861	5,12

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

¹ Les sociétés de gestion CPR Asset Management, Amundi Asset Management, Etoile Gestion, BFT Investment Management et Société Générale de Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par la société Amundi. Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Les sociétés de gestion contrôlées agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 23 501 104 actions représentant 24 307 349 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.